

UNIVERSITÉ MCGILL

RAPPORT SUR LE RENDEMENT DU FONDS DE DOTATION EN 2008-2009

Le fonds de dotation de McGill est constitué i) de dons et legs reçus par l'Université pour être détenus à perpétuité, qui sont pour la plupart affectés à des fins particulières; ii) d'actifs désignés par le Conseil des gouverneurs pour constituer une dotation; et iii) d'actifs de certaines unités de McGill et d'entités affiliées à McGill qui ont été affectés au Fonds commun de placement de McGill (le « FCPM ») servant d'instrument de placement. La dotation est gérée par le Service des placements de McGill, sous la direction du Comité des placements.

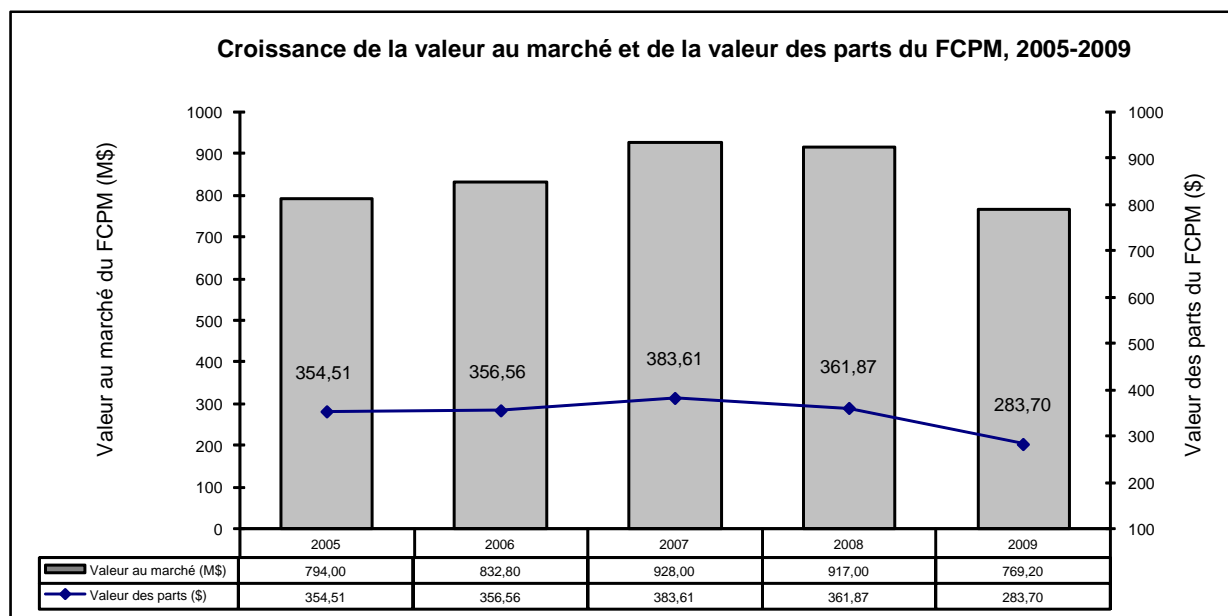
L'objectif général de la dotation est de dégager un rendement global (rendement et plus-value en capital) suffisant pour fournir une source de revenu fiable et optimale aux bénéficiaires du fonds de dotation, couvrir les coûts de fonctionnement annuels de la dotation et préserver la valeur (en dollars réels) du capital de la dotation tout en respectant les normes sociales et éthiques de l'Université.

Le fonds de dotation est géré dans le cadre du FCPM, qui a été créé en 1970. La mise en commun des actifs permet d'investir une masse critique et ainsi d'obtenir une grande diversification et des économies d'échelle, ce qui s'est traduit par de bons rendements, une volatilité réduite et des frais peu élevés de gestion des placements au fil des années.

Au 31 mai 2009, date de clôture de l'exercice de l'Université, le FCPM, dont la valeur au marché atteignait 769,2 millions de dollars, était constitué de placements pour les dotations et comptes de McGill, gérés au nom des unités de McGill et de ses entités affiliées.

Valeur au marché et valeur des parts du FCPM

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la valeur au marché et de la valeur des parts du FCPM sur cinq ans, jusqu'au 31 mai 2009.



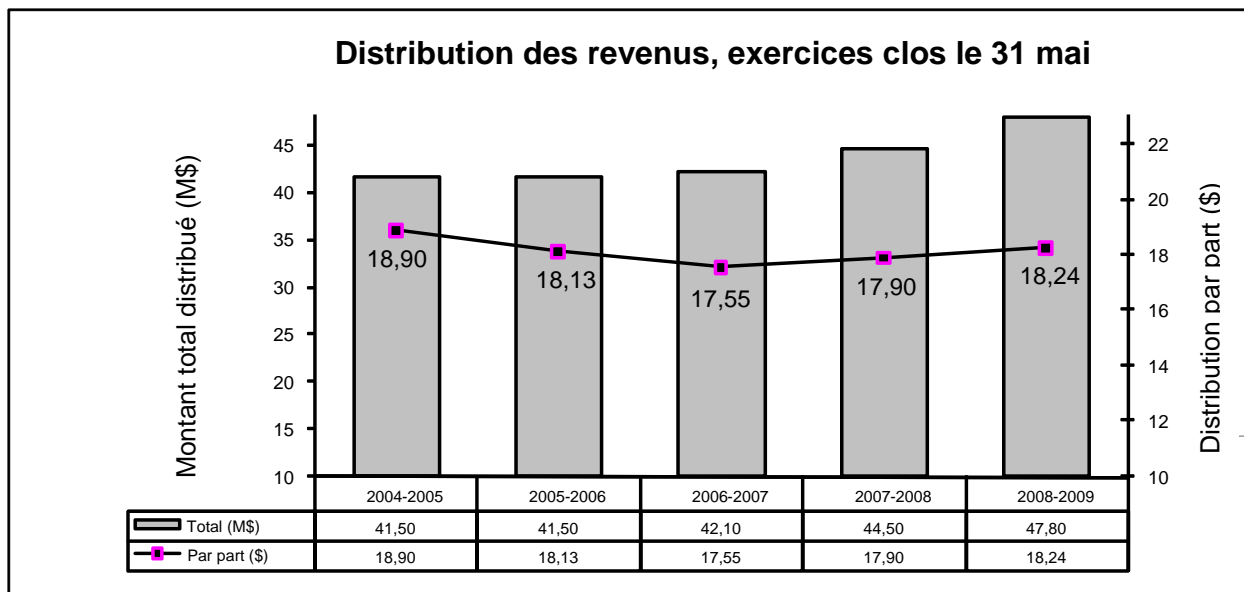
Croissance du FCPM

Tableau 1 : Variation de la valeur au marché sur l'exercice terminé le 31 mai 2009

(milliers)

Valeur au marché du FCPM au début de l'exercice	917 031
Valeur au marché du FCPM à la fin de l'exercice	769 238
Plus-value (moins-value) latente établie à la valeur du marché	(96 376)
Gain réalisé (perte réalisée) sur la vente de placements	(21 273)
Revenu de placement	20 949
Gain (perte) de change	<u>(50 005)</u>
Bénéfice total (perte totale) du FCPM	(146 705)
Distribution des revenus de la dotation et frais de gestion	(55 516)
Dons et legs	46 669
Capitalisation nette des revenus distribués	<u>7 759</u>
Apport de capital total net	54 428
Variation nette de la valeur au marché durant l'exercice	<u>(147 793)</u>

Distribution des revenus



Pour l'exercice terminé le 31 mai 2009, des revenus de 47,8 millions de dollars ont été distribués aux bénéficiaires de la dotation de l'Université. Les revenus sont distribués mensuellement et ajustés chaque trimestre selon les ajouts et retraits de fonds.

En 2008-2009, le taux de distribution par part correspondait à 5 % de la valeur au marché moyenne du fonds de dotation sur les trois exercices précédents, calculée au 31 mai. Cette pratique permet d'atténuer les effets des fluctuations du marché sur le fonds de dotation et rejoint les pratiques adoptées par d'autres grandes universités nord-américaines, l'idée étant de distribuer une proportion adéquate et prudente des revenus à tous les porteurs de parts.

Les distributions ont été fixées à 18,24 \$ par part en 2008-2009. En 2009-2010, elles s'établiront à 14,60 \$ d'après la valeur moyenne des parts à la fin des mois de mai 2009, 2008 et 2007.

En conformité avec les recommandations approuvées par le Conseil des gouverneurs, le taux de distribution des revenus a été ramené de 5 % à 4,25 % à compter du 1^{er} juin 2009 et le taux en vigueur en 2009-2010 sera appliqué à la moyenne mobile sur trois ans calculée en incluant la valeur des parts du FCPM au 31 mai 2009.

En 2008-2009, les frais de gestion ont atteint 0,9 % de la valeur au marché moyenne des trois exercices précédents. Les frais de gestion incluent les frais d'administration du fonds de dotation, les frais de gestion des placements et les droits de garde, ainsi qu'une contribution aux coûts indirects de l'Université. Les frais de gestion seront calculés de la même manière pour l'exercice 2009-2010, si ce n'est qu'ils reposeront sur la valeur au marché moyenne des trois exercices se terminant le 31 mai 2009.

Gouvernance et gestion des placements

Le Comité des placements (le « Comité ») est un comité du Conseil des gouverneurs (le « Conseil ») qui supervise le placement des actifs du FCPM. Il incombe au Service des placements d'exécuter les décisions du Comité.

Le Comité est formé de dix membres. Sa composition actuelle est la suivante : Ian Soutar (Montréal), président; Heather Munroe-Blum, Ph.D. (Montréal), principale et vice-chancelière, d'office; Marc Weinstein (Montréal),

vice-principal (Développement et relations avec les anciens), d'office; Anthony Campbell (New York), Gerry Manolovici (New York), Brenda Norris (Montréal), Jeremy Reitman (Montréal), Gerald Sheff (Toronto), Arnold Steinberg (Montréal) et Danny Ritter (Montréal, nommé en juin 2008). Aucun membre du Comité n'a quitté son siège au cours de l'exercice. Les membres sont désignés eu égard à leurs connaissances spécialisées et leurs intérêts en matière de placement, d'affaires et d'économie.

En vertu de son mandat, le Comité est chargé de superviser la gestion des placements de l'Université conformément à l'*Énoncé de la politique de placement (Statement of Investment Policy)*. Il a notamment pour fonction : i) de conseiller le Conseil quant à l'établissement des politiques liées aux placements et de soumettre à cet égard des recommandations à l'approbation du Conseil; ii) de réviser chaque année la justesse de l'*Énoncé de la politique de placement* et de présenter des recommandations sur les modifications proposées au Conseil; iii) de recommander au Conseil des lignes directrices relativement au taux de distribution annuel des revenus de la dotation de l'Université; iv) de revoir et d'approuver la nomination et le congédiement des gestionnaires de placement et des fournisseurs de services, les mandats des gestionnaires de placement et le rendement de chaque gestionnaire de fonds; et v) de s'assurer que l'*Énoncé de la politique de placement* est respecté.

Les membres du Comité se sont réunis six fois au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mai 2009, soit en personne soit par téléconférence. Le taux de participation moyen a été de 72 %.

À l'issue de son examen annuel de l'*Énoncé de la politique de placement*, le Comité a recommandé au Conseil d'augmenter les pondérations cible et maximale attribuées aux placements en actions et de réduire les pondérations cible et maximale des placements à revenu fixe. Sa recommandation a été approuvée en septembre 2008 et la répartition cible de l'actif est actuellement la suivante : 80 % d'actions et 20 % de titres à revenu fixe.

En juin 2008, le Comité a approuvé la délégation du vote par procuration aux gestionnaires dotés d'un mandat distinct de gestion de portefeuilles d'actions nord-américaines.

L'*Énoncé des opinions en matière de placement (Statement of Investment Beliefs)* est un document de référence utilisé par le Comité pour formuler ses décisions de placement. Il a été examiné et des modifications y ont été apportées au cours de l'exercice.

Il a été recommandé au Conseil de ramener le taux de distribution des revenus à 4,25 % à compter du 1^{er} juin 2009 et d'appliquer ce taux à la moyenne mobile sur trois ans calculée en incluant la valeur des parts du FCPM au 31 mai 2009. Le Conseil a approuvé ces recommandations en avril.

Les décisions liées aux changements de gestionnaire et de fournisseur de services sont indiquées ci-après.

Au cours de l'exercice, de nouveaux mandats de placement ont été confiés à Formula Growth Ltd. (« Formula Growth ») et Comgest Asset Management International Limited (« Comgest »). Formula Growth gèrera un placement dans le Formula Growth Hedge Fund, un fonds d'actions américaines long/court axé sur les titres à faible et moyenne capitalisation. Comgest gèrera un placement dans le Comgest Growth Emerging Markets Fund, un fonds d'actions des marchés émergents en gestion commune.

Des engagements ont également été pris dans des stratégies alternatives : un fonds de fonds de produits de base et deux fonds de placements immobiliers. Dans le secteur des produits de base, les placements ont été effectués dans un fonds de fonds américain de ressources naturelles (15 millions de dollars US) et, dans le secteur immobilier, deux sociétés en commandite canadiennes investissant dans un portefeuille diversifié de biens immobiliers canadiens (placements de 10 millions de dollars CA chacun) ont été retenues.

Deux mandats de placement ont pris fin au cours de l'exercice. Le mandat de gestion des actions américaines confié à Formula Growth a été transféré au Formula Growth Hedge Fund et les placements dans le fonds immobilier ABN AMRO (Fortis) Global Real Estate Fund ont été vendus.

Les services de la Compagnie Trust CIBC Mellon ont été retenus le 1^{er} octobre 2008 par suite de la décision de consolider les services de dépôt et de garde auprès d'un seul et même fournisseur (au lieu de recourir, comme auparavant, à deux fournisseurs distincts pour le fonds de dotation et la caisse de retraite).

L'unité Trésorerie/Placements de la caisse de retraite a été rebaptisée Trésorerie/Service des placements fin 2008 et des changements ont été apportés au sein du personnel pour tenir compte de l'attention particulière accordée au processus de placement des actifs du FCPM et de la Caisse de retraite de McGill. Après la clôture de l'exercice, Dave Brochet a été embauché à titre de directeur, Placements, et un analyste principal des placements devrait être engagé d'ici la fin de l'année.

Au 30 juin 2009, environ 93 % des placements du fonds de dotation de l'Université étaient administrés par des gestionnaires externes. Voici la liste de ces gestionnaires et leurs mandats respectifs :

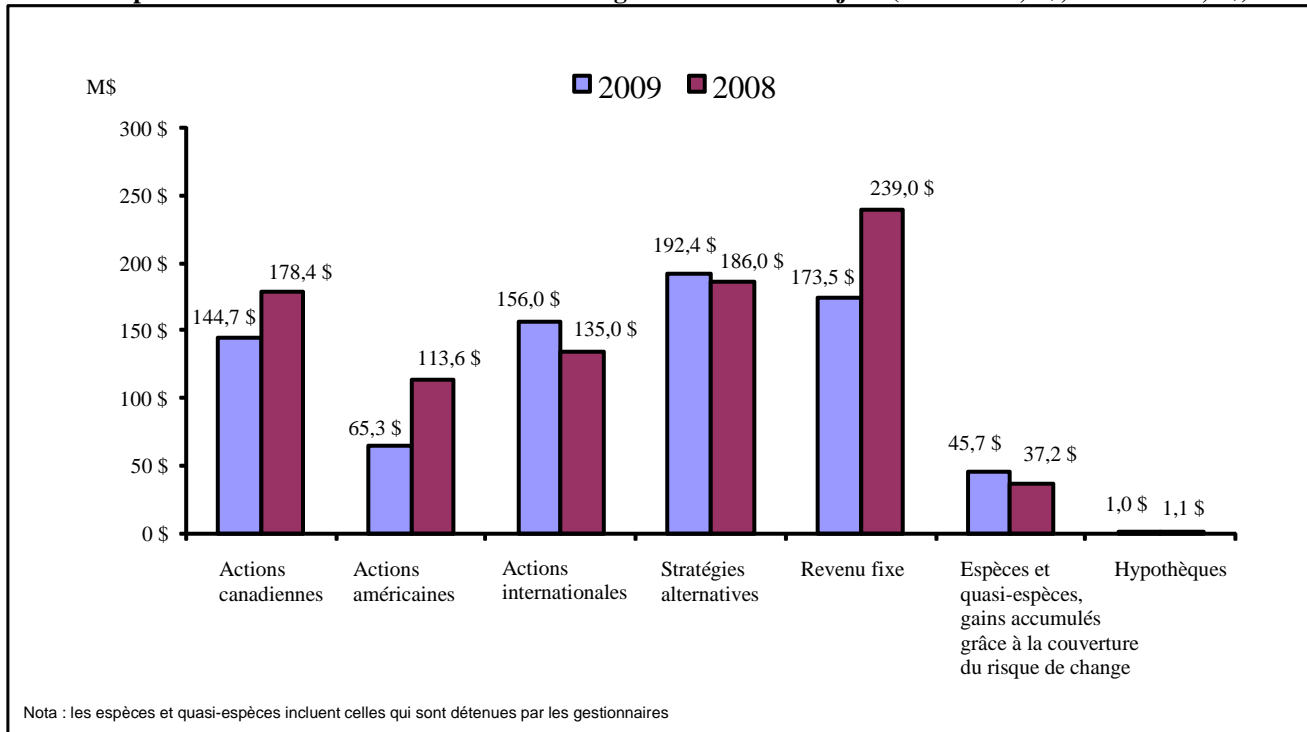
- **Phillips, Hager & North** (actions canadiennes et titres à revenu fixe)
- **Jarislowsky, Fraser** (actions canadiennes et américaines)
- **Acuity et MFC Global** (fiducies canadiennes de revenu)
- **State Street** (fonds indicel américain à moyenne capitalisation)
- **LSV Asset Management** (actions américaines à faible et moyenne capitalisation)
- **Brandes et William Blair & Company** (actions internationales des marchés développés et émergents)
- **Capital International et Comgest** (actions des marchés émergents)
- **Gestion de Placements TD** (indice des obligations canadiennes et programme de couverture passive du risque de change)
- **Commonfund** (deux fonds de fonds de couverture)
- **Formula Growth** (positions en compte/à découvert en actions américaines)
- **Sociétés fermées** (huit fonds de fonds de sociétés fermées investissant dans une combinaison de rachat d'actions de sociétés en Amérique du Nord et en Europe, de capital de risque et de fonds secondaires mondiaux, et deux sociétés en commandite canadiennes de financement d'entreprises nouvelles)
- **Produits de base** (deux fonds nord-américains de ressources naturelles)
- **Immobilier** (quatre sociétés en commandite investissant dans l'immobilier canadien et un fonds de placement immobilier américain à capital variable)

Le Service des placements gère lui-même 7 % du FCPM. Il détient dans un compte des titres en attente de liquidation ou d'attribution à un gestionnaire de placements externe, en plus de gérer les espèces et quasi-espèces, ainsi qu'une réserve pour la couverture du risque de change.

Répartition de l'actif

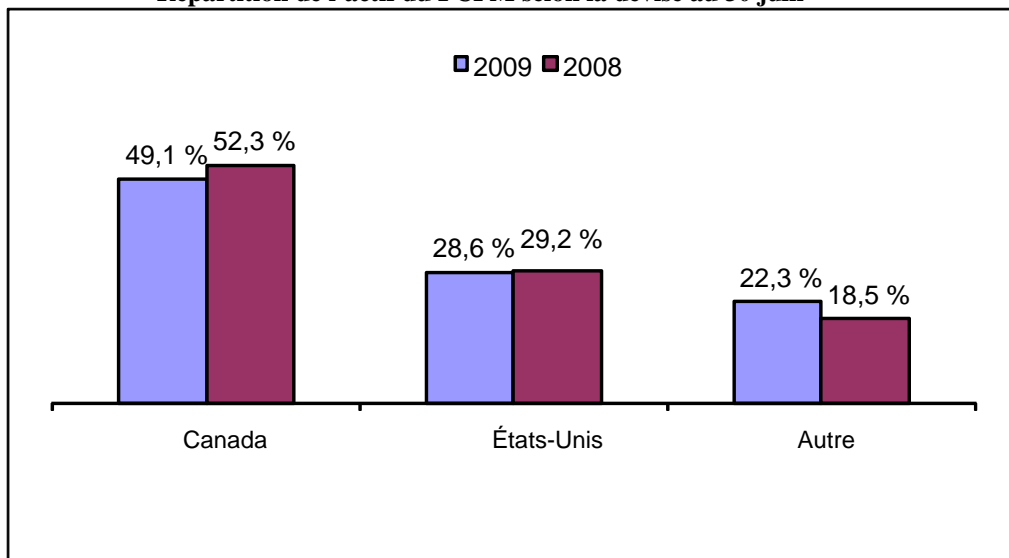
L'actif du portefeuille du FCPM était réparti comme suit au 30 juin 2009 et au 30 juin 2008 :

Répartition de l'actif du FCPM selon les catégories d'actif au 30 juin (2009 – 778,6 \$; 2008 – 890,3 \$)



Les changements apportés à la répartition de l'actif du FCPM depuis le 30 juin 2008 se sont traduits par une diminution des actions canadiennes, des actions américaines et des titres à revenu fixe. Ces baisses ont été contrebalancées par des augmentations des actions internationales, des placements alternatifs et des espèces et quasi-espèces. Les changements sont le reflet de l'évolution du marché durant l'exercice, ainsi que du rééquilibrage constant du portefeuille. La répartition cible actuelle de l'actif – 80 % d'actions et 20 % de titres à revenu fixe – a été approuvée par le Comité en 2008.

Répartition de l'actif du FCPM selon la devise au 30 juin



Le tableau ci-dessus illustre la répartition de l'actif de l'ensemble des placements, selon la devise, au 30 juin. L'augmentation de 3,8 points de pourcentage des placements hors de l'Amérique du Nord et la réduction correspondante des engagements au Canada et aux États-Unis reflètent l'évolution des marchés durant l'exercice, ainsi que les activités continues de rééquilibrage.

Mesure du rendement – 2008-2009

Chaque trimestre de l'année civile, un service indépendant de mesure du rendement évalue le rendement du FCPM. Les taux de rendement des placements présentés correspondent au rendement global, soit à la somme de la plus-value en capital, réalisée et latente, et des revenus perçus et accumulés. Le tableau ci-dessous fait état du rendement dégagé par l'ensemble du fonds et tous les gestionnaires externes (exclusion faite de RIAL-Holding, des prêts hypothécaires consentis au personnel et du programme de couverture du risque de change) sur diverses périodes se terminant le 30 juin 2009, ainsi que du rendement composé de quatre fonds de dotation d'universités canadiennes, du rendement médian de l'univers (caisses de retraite, fondations, dotations et fonds publics), de l'univers des fondations et dotations BNY Mellon (comprenant 22 participants), de l'objectif de rendement absolu et de l'indice de référence du FCPM.

	Rendements annualisés			
	<u>1 an</u>	<u>3 ans</u>	<u>5 ans</u>	<u>10 ans</u>
Fonds total (FCPM)	-14,3 %	-1,5 %	1,1 %	2,9 %
Ensemble des gestionnaires externes (exclusion faite de RIAL-Holding, des prêts hypothécaires consentis au personnel et du programme de couverture du risque de change)	-8,2 %	0,2 %	2,4 %	3,6 %
Moyenne composée des rendements de quatre fonds de dotation choisis d'universités canadiennes	-18,2 %	-2,8 %	1,4 %	3,8 %
Médiane – Univers canadien des fiducies de caisses de retraite BNY Mellon	-10,5 %	0,5 %	3,9 %	5,0 %
Médiane – Univers des fondations et dotations BNY Mellon	-9,4 %	-0,4 %	2,4 %	3,4 %
Objectif de rendement absolu (5,9 % + IPC)	5,6 %	7,6 %	7,7 %	8,1 %
Indice composé de référence (pondérations ciblées multipliées par le rendement des indices correspondants)	-10,5 %	-0,3 %	1,8 %	1,6 %

Préparé par : Service des placements de l'Université

T:/sympfiles/RIAL/Perf report/2008-09/webpage.docx